

Mail de Stanislas Guérini aux fonctionnaires : la Cnil engage une procédure de sanction

Par Le Parisien
Le 26 juin 2023 à 19h37

Le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guérini, avait fait envoyer un mail à tous les fonctionnaires pour présenter la réforme des retraites alors que celle-ci n'avait pas été votée. La Cnil avait alors reçu plusieurs plaintes.



Dans un mail, Stanislas Guérini avait présenté la réforme des retraites aux fonctionnaires comme si elle avait déjà été adoptée (archives).
LP/Arnaud Journois PHOTO LE PARISIEN / ARNAUD JOURNOIS

Pour l'entourage de Stanislas Guérini, à l'époque, tout avait été fait dans les règles. Ce n'est toutefois pas ce que pense la Cnil. Dans un mail adressé à plusieurs plaignants, la Commission nationale de l'informatique et des libertés indique avoir transmis « un rapport de sanction administrative » aux ministères concernés après l'envoi fin janvier dernier [d'un mail à l'ensemble des fonctionnaires sur la réforme des retraites](#).

« Je vous informe qu'un rapport de sanction administrative a été adressé au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques », indique la Cnil dans ce mail, publié ce lundi par plusieurs internautes sur Twitter.



Sylvain Ernault
@SylvainErnault · [Suivre](#)



Vous vous souvenez lorsqu'on a déposé une plainte auprès de la Cnil après le courriel du ministre Stanislas Guerini ventant les prétendus bienfaits du recul de l'âge de départ à la retraite auprès des agents publics ? La Cnil a décidé d'engager une procédure de sanction. 🙄🙄



Information

26/06/2023 11:37

Monsieur,

Nous faisons suite à votre plainte déposée auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) concernant la réception d'un courriel adressé par l'adresse électronique ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr et dont l'objet est « Réforme des retraites : Message de Stanislas Guerini aux agents de la Fonction publique ».

Comme vous le savez, sur la base des plaintes reçues relatives à l'envoi de ce message, la CNIL est intervenue auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'auprès du ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques pour les interroger sur les faits en cause (consultez le communiqué de la CNIL à cet égard : [Réforme des retraites : la CNIL instruit les plaintes concernant le message du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques | CNIL](#)).

Les éléments recueillis ont fait l'objet d'une analyse approfondie à l'issue de laquelle la Présidente de la CNIL a décidé d'engager une des procédures de sanction prévue par la loi du 6 janvier 1978 modifiée (article 22).

Dans ce cadre, je vous informe qu'un rapport de sanction administrative a été adressé au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'au ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques.

A ce stade, un tel rapport ne préjuge aucunement de l'issue qui sera éventuellement donnée à ce dossier par la formation restreinte de la CNIL, organe de la CNIL chargé de prononcer des sanctions, qui reste souverain pour déterminer le(s) manquement(s) à retenir ainsi que la mesure correctrice à adopter le cas échéant.

Les suites données à ce dossier se poursuivent donc et nous ne manquerons pas de vous informer de l'issue de votre plainte.

Services de l'exercice des droits et des plaintes
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

12:05 PM · 26 juin 2023



« Un tel rapport ne préjuge aucunement de l'issue qui sera éventuellement donnée à ce dossier par la formation restreinte de la Cnil », l'organe chargé de prononcer des sanctions. On ignore pour l'heure le contenu de ce rapport ni s'il sanctionne un comportement en particulier ou non.

Un mail pour présenter la réforme des retraites

Dans un mail adressé fin janvier aux 2,5 millions d'agents et anciens agents de la fonction publique d'État, le ministre de la Fonction publique Stanislas Guérini présentait [la réforme des retraites](#) comme si celle-ci avait déjà été votée alors qu'elle était toujours en débat. « Il est l'employeur de ces agents et le message est de leur dire comment le projet de réforme peut les affecter, quelques jours après sa présentation officielle », défendait l'entourage du ministre.

Destinataire de plusieurs plaintes, la Cnil avait annoncé qu'elle « vérifiera si l'envoi du message a respecté les principes généraux de protection des données personnelles » et « si l'envoi du message était conforme aux finalités du fichier qui a été utilisé », en l'occurrence si l'information du ministre relevait effectivement des ressources humaines ou de la politique.